

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2025/018/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs - 12 avenue Jacques Anquetil - 76260 EU pour l'accueil d'une série de 9 représentations du spectacle *Noïse story in situ* données par le collectif Rotule, et réparties dans le réseau des bibliothèques du mardi 25 au jeudi 27 février 2025 (Beauchamps, Longroy, Saint-Quentin-la-Motte, Étalondes, Mers-les-Bains, Ault, Criel-sur-Mer, Gamaches et le Tréport).

DECIDE :


Article 1^{er} – Une convention de partenariat est signée avec la Communauté de Communes des Villes Sœurs - 12 avenue Jacques Anquetil - 76260 EU pour l'accueil d'une série de 9 représentations du spectacle *Noïse story in situ* données par le collectif Rotule, et réparties dans le réseau des bibliothèques du mardi 25 au jeudi 27 février 2025 (Beauchamps, Longroy, Saint-Quentin-la-Motte, Étalondes, Mers-les-Bains, Ault, Criel-sur-Mer, Gamaches et le Tréport).

Article 2 – La CCVS participera financièrement à hauteur de 3000 € HT.

Article 3 – La ville d'Eu facturera la participation financière de 3000 € HT à la CCVS.

Article 4 – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 17 février deux-mille-vingt-cinq

 Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'EU,


CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

